

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 1/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Indications diverses:

Colis: 1/2/2.5/5/10/20/100/200/640/1000 litres

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisation comme modificateur chimique de fibres textiles.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

AVET AG

Eichwiesstrasse 9

CH-8630 Rüti

Téléphone: +41 (0)55 251 40 60

E-mail (personne compétente): info@encoma-osh.net

Renseignements sur la fiche de données de sécurité et numéro d'urgence aux heures de bureau pour le compte du fournisseur : ENCOMA-OSH GmbH, Tél. +41 (0) 79 934 11 52

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 2/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [CE no. 247-500-7]; et la 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence Prévention

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange de tensides non ioniques et des additifs en solution aqueuse.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX	citric acid Eye Irrit. 2 (H319) ⚠ Attention	1 - ≤ 5 pds %
n°CAS: 26183-52-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120825755-48-XXXX	Alcohol C10, ethoxylated Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318) ⚠⚠ Danger	0 - ≤ 2,5 pds %
n°CAS: 5329-14-6 N°CE: 226-218-8 Numéro d'identification UE: 016-026-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488633-28-XXXX	sulphamidic acid Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315) ⚠ Attention	0 - ≤ 1 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023


Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 3/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 55965-84-9 Numéro d'identification UE: 613-167-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48-XXXX	Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 2 (H330, H310), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1A (H317)  Danger EUH071 Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1C; H314: $C \geq 0,6\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,06\% \leq C < 0,6\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 0,6\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,06\% \leq C < 0,6\%$ Skin Sens. 1A; H317: $C \geq 0,0015\%$	< 0,0015 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit. Les moyens d'extinction inappropriés ne dépendent que des autres produits présents.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 4/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non participantes. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner les personnes non protégées. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter des chaussures imperméables, résistants aux agents chimiques. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection personnel. Porter des chaussures imperméables, résistants aux agents chimiques.

* 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

Pour le nettoyage:

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 5/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À conserver au frais et au sec.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec des bases fortes. Conserver le produit loin d'agents chimiques oxydants. Le mélange avec de l'eau de Javel provoque le dégagement du chlore. Un risque similaire existe avec d'autres produits qui au contact d'un acide dégagent un gaz toxique.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-dessus

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Utilisation comme modificateur chimique de fibres textiles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	citric acid n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1	① 2 mg/m ³ ② 4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion) SSC; Tox: AW Reizung
CH à partir de 1 janv. 2022	Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9	① 0,2 mg/m ³ ② 0,4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion) S SSC; Tox: OAW Haut Auge

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc de nitrile ou de butyle, PVC, épaisseur 0.4 mm. Temps de pénétration > 360 min.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 6/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

Protection respiratoire:

Pas requis.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts ou dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odour

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	1,6	20 °C	
Point de fusion	<i>non déterminé</i>		
Point de congélation	<i>non déterminé</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	= 100 °C		
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>		
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		② liquide non combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	1,01 g/mL	20 °C	
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non applicable</i>		② solution aqueuse
Solubilité dans l'eau	facilement soluble		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange avec de l'eau de Javel provoque le dégagement du chlore. Un risque similaire existe avec d'autres produits qui au contact d'un acide dégagent un gaz toxique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 7/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

10.4. Conditions à éviter

Gel. Forte chaleur. Ne pas stocker ensemble avec des bases fortes. Conserver le produit loin d'agents chimiques oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Pas connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

citric acid n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1
DL50 par voie orale: 5 400 mg/kg (Souris) OCDE 401
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat) OCDE 402
Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9
DL50 par voie orale: 100,1 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: 300,1 mg/kg (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): 3,1 ppmV (Rat)
Alcohol C10, ethoxylated n°CAS: 26183-52-8
DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) OCDE 401
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) OCDE 402

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

* 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 8/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

citric acid n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1
CL50: 160 mg/L 2 d (crustacés)
CL50: 440 - 760 mg/L 4 d (poisson)
sulphamidic acid n°CAS: 5329-14-6 N°CE: 226-218-8
CL50: 70,3 mg/L 4 d (Tête de boule) OCDE 203
CE50: 71,6 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
ErC50: 48 mg/L 3 d (Desmodesmus subspicatus) OCDE 201
Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9
CL50: 0,36 mg/L 4 d (poisson)
CL50: 0,56 mg/L 2 d (crustacés)
Alcohol C10, ethoxylated n°CAS: 26183-52-8
CE50: 12 mg/L 3 d (Algue) OCDE 201
CE50: 13,5 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
CL50: 1,2 mg/L 4 d (Cyprinus carpio (Carpe))

Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible.

* 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Les différents composants sont biodégradables. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation. Toutes les substances du produit sont facilement solubles à l'eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Les ingrédients du produit sont facilement adsorbés par le sol, sont neutralisés et dégradés biologiquement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

citric acid n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
sulphamidic acid n°CAS: 5329-14-6 N°CE: 226-218-8
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Gemisch aus: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on[EG-Nr. 220-239-6] (3:1) n°CAS: 55965-84-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Alcohol C10, ethoxylated n°CAS: 26183-52-8
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 9/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955.

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 10/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Classe risque aquatique

Klasse B

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Ordonnance suisse sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81), annexe 2.2, Produits de nettoyage et désodorisants

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement
8.2.	Contrôle de l'exposition
11.2.	Informations sur les autres dangers
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC₅₀ Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC₅₀ Concentration létale 50%

LD₅₀ Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistant, bioaccumulatif, toxique

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulatif

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européenne des substances chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mai 2023

Date d'édition: 30 mai 2023

Version: 8



Page 11/11

ClaraClean 2.0 - SaniClean Red

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.